

30 mars 2010

10.333

Question de la députation neuchâteloise de la CIC HE-ARC**HE-ARC, mauvaises surprises financières**

Lors de sa dernière séance, la commission interparlementaire de contrôle de la Haute Ecole Arc (CIC HE-ARC) a été informée de la découverte de dépenses et de besoins d'investissements qui n'avaient pas été mis dans la planification.

La Haute Ecole avait transmis l'information en 2006, mais ces montants n'ont pas été pris en compte dans les budgets prévisionnels.

Comment le Conseil d'Etat explique-t-il cet état de fait?

Peut-il nous assurer qu'il n'y ait pas d'autres surprises de ce type dans le pipe-line?

Qu'est-ce que le Conseil d'Etat compte faire pour s'assurer que la situation est sous contrôle?

Signataires: C. Gueissaz, C. Borel, P. Herrmann, A. Herrmann et L. Schmid.